Affiché le 6 Décembre 2019

ID: 056-215600784-20191204-DEL_2019_108-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf, le trois décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

J. Daniel, F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, S. Caroff, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute

M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Mme Marie-Madeleine Prévost à Mme Marylise Foidart

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation 26 novembre 2019
Date de l'affichage 27 novembre 2019
Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents 30
Nombre de votants 33

2019_108 Intégration des espaces communs du lotissement de Kerprat II dans le domaine communal

Rapporteur: D. GUILLERME

La Société Immobilière des Avens demande l'intégration des espaces communs du lotissement de Kerprat II dans le domaine communal.

Il s'agissait d'une petite opération de 9 lots, d'une surface de 7 122 m², complémentaire au grand lotissement de Kerprat I (48 lots dont les espaces communs ont été rétrocédés à la commune par délibération du 20/12/2005).

Le lotissement avait été autorisé en 2002 puis viabilisé en 2003.

Les espaces communs ne sont composés que d'une voirie (chaussée et trottoirs + réseaux) de 80 m de long, cadastrée aujourd'hui BW 195 pour 789 m², en partie sur la rue Pierre-Louis Le Bouhar.

Envoyé en préfecture le 06/12/2019 Reçu en préfecture le 06/12/2019 Affiché le 6 Décembre 2019

ID: 056-215600784-20191204-DEL_2019_108-DE

Lorient Agglomération a validé le transfert des réseaux d'assainissement.

Tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 13 novembre 2019 ;

AUTORISE l'intégration des espaces communs du lotissement Kerprat II, cadastrés BW 195 pour une surface totale de 789 m² (80 m de longueur de voirie), dans le domaine public communal ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge du demandeur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir toutes formalités y afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 4 Décembre 2019 Le Maire, Joël DANIEL

